



Absence d'état des lieux de sortie

Par **Seey92**, le 31/10/2013 à 10:16

Bonjour,

Je me permets de vous contacter, car j'ai donné congés de mon appartement le 29 juillet. Le préavis étant arrivé à son terme nous n'avons reçu aucune demande de prise de rendez vous pour établir un état des lieux de sortie.

Etant le 31 octobre, puis je envoyer par LRAR les clés en ma possession considérant donc l'appartement rendu en bonne état et ainsi exiger la restitution de ma caution?

Auriez vous un modèle de lettre et les références de droit a faire valoir?

Merci par avance pour votre aide.

Bien à vous,

Par **pseudozut**, le 31/10/2013 à 12:37

bonjour,

si aucun état des lieux, appartement rendu en parfait état ; aucun montant ne peut etre déduit de votre caution qui vous sera rendu dans un délai de 2 mois.

ne rendez pas les clés par courrier, même par LRAR.

vous vous rendez à l'agence et les rendez contre reçu

l'agence aurait du vous donner une date pour établir l'état des lieux, avant le dernier jour de votre préavis.

lisez d'autres forums sur ces pb d'états des lieux

cordialement

Par **Philp34**, le 31/10/2013 à 13:05

Si je puis vous être utile ...

Bonjour,

La première des choses à savoir est de vous demander si vous avez adressé votre congé au bailleur par LRAR et la seconde si un état des lieux d'entrée contradictoire a été rédigé avant de pouvoir vous répondre plus utilement.

Salutations.